

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

PER  
R-530

15

# REVUE GÉNÉRALE DE MÉDECINE, DE PHARMACIE ET D'HYGIÈNE PRATIQUES.

Organe des intérêts professionnels canadiens-français

ADMINISTRATION : 286, rue Saint-Denis, Montréal

ABONNEMENTS :

UN AN . . . . .	\$1.00
LE NUMÉRO. . . . .	0.20

L'administration ne prend aucun abonnement inférieur à cette durée.  
Toute communication devra être adressée au Secrétaire-administrateur,  
286, rue Saint-Denis.

COLLABORATEURS :

*Un comité de médecins dont les noms seront publiés incessamment.*  
MM. les Pharmaciens H. R. GRAY, S. LAURANCE, L. A. BERNARD, W. LECOURE,  
J. A. LAURENCE, H. LANCTOT et A. ROBERT, Montréal; E. ROY.  
G. DE WERTHEMER, Secrétaire-Administrateur.

PRIME

*Avec notre prochain numéro, nous offrirons en prime à nos abonnés  
une magnifique gravure représentant une célébrité médicale française.*

PARAISSANT TOUS LES MOIS

POUR ORDONNANCES MAGISTRALES

PHARMACIE BARIDON

---

**ABBEY'S**  
**EFFERVESCENT SALT.**

C'est un apéritif des plus agréables au goût. Il remplace avantageusement les eaux minérales d'odeur nauséabonde dont il a du reste toutes les qualités digestives.

Reconnu et prescrit par les membres les plus éminents de la profession médicale, tant en Angleterre qu'en Europe, et au Canada.

---

**PHARMACIE LECOURS**

SPÉCIALITÉS :

Extraits, Liquides organiques, Sérums artificiels et autres Préparations aseptiques

Faites avec les soins les plus minutieux et d'après les dernières indications.

**STERILISATEUR A LAIT**

Ordonnances de médecine } Coin des Rues Craig et Bonsecours, Montreal  
préparées avec soin..... }

---

**PHARMACIE L. A. BERNARD**

**1382, Rue Sainte-Catherine, Montreal**

AGENCE GÉNÉRALE DES

**Produits de la Maison A. Denæyer, de Bruxelles**

SOMATINE, Poudre de viande seche,  
PEPTONE de viande liquide,

POUDRES de Peptone,  
PEPTONATE de fer en poudre.

Dans ces préparations au peptone le fer est parfaitement assimilable; elles sont du reste depuis longtemps en usage dans les hopitaux et recommandées par toutes les célébrités médicales.

---

**Dr ARTHUR LEMIEUX, D. D. S.**

**Dentiste gradué du Collège Dentaire de Philadelphie**

**187, RUE SAINT-DENIS**

**Tél. 7224**

**MONTREAL.**

---

**Demande d'emploi.**

Pharmacien demande place de commis, certifié ou a connaissance d'anglais ne serait pas nécessaire. S'adresser au journal.

**THERAPEUTIQUE-CLINIQUE**

**APHTES.** — 1° **TRAITEMENT LOCAL :** Prescrire de se gargariser toutes les demi-heures avec un demi-verre du mélange suivant :

℞ Borate de soude.....	20 grammes
Glycerine neutre à 30°.....	100 —
Infusé de menthe Q. S. pour.....	1000 c. cubes ou 1 litre
M. s. a.	

Cautériser les ulcérations avec un pinceau chargé de teinture d'iode récemment préparée.

Si la douleur est vive, faire matin et soir un badigeonnage avec la solution suivante :

℞ Cocaïne (chlorhydrate).....	0,10 dix centigrammes
Eau distillée.....	30 grammes

2° — **TRAITEMENT GÉNÉRAL.** — Régime lacté, eau de Vichy St-Yorre. On modifiera l'état gastrique en administrant le purgatif suivant ;

℞ Sulfate de soude.....	40 grammes
Phosphato de soude.....	10 —
Sirup de cerise.....	40 —
Hydrolat de laitue.....	25j —

à prendre en 2 fois à vingt minutes d'intervalle.

*En cas de fièvre, prescrire ;*

℞ Sulfate de quinine basique.....	0.60
-----------------------------------	------

En deux cachets à prendre à 2 heures d'intervalle.

**ARTHRITE** (blennorrhagique).—Recommander le repos au lit.

Dans les formes légères, quand le gonflement et l'épanchement sont peu importants, onctionner la partie malade avec le mélange suivant :

℞ Laudanum de Sydenham.....	20 grammes
Chloroforme.....	20 —
Huile camphrée.....	60 —
M. s. a.	

Dans les formes douloureuses, avec épanchement abondant, le traitement de choix consiste dans l'arthrotomie antiseptique, suivie du lavage de l'articulation. On place un drain et on suture.

L'immobilisation dans l'appareil plâtré expose à l'ankylose ; il vaut mieux ne pas y avoir recours.

**BRULURES :** Brûlures du 1er degré et du 2e degré. Eviter d'arracher l'épiderme. Piquer les ampoules pour évacuer la sérosité si les brûlures sont peu étendues, on appliquera la pommade suivante.

℞ Analgésine.....	10 grammes
Morphine (chlorhydrate de).....	0,10 centigrammes
Vaseline pure.....	90 grammes
M. s. a.	

Recouvrir d'ouate.

Si l'on ne peut employer la préparation ci-dessus, recourir aux compresses faites avec la solution saturée d'acide picrique (10 à 12 gr. par litre d'eau distillée.)

Au cas de brûlures généralisées toujours très dangereuses à cause des complications viscérales, le malade sera maintenu dans un bain à 35°, il sera mis au régime lacté absolu.

**Brûlures des 3, 4 et 5e degrés :** Ces brûlures seront pansées avec la gaze au salol. On opérera de manière à éviter les cicatrices difformes.

**CHANCRE SIMPLE.** — (Chancre mou.) Protéger la plaie contre tout contact irritant et tout traumatisme.

Trois fois par jour lavages avec un tampon d'ouate hydrophile imprégné de la solution suivante.

R	Bichlorure Hg.....	0,50
	Acide tartrique.....	1 gramme
	Solution de sulfate d'indigo à 1/5 .....	V gouttes
	Eau distillée.....	500 grammes

Eponger doucement et sounpoudrer d'iodoforme.

R	Iodoforme pulvérisé.....	5 grammes
---	--------------------------	-----------

Si l'odeur de l'iodoforme ne peut être tolérée, se servir de salol ou d'aristol

R	Salicylate de phényle (salol).....	5 grammes
---	------------------------------------	-----------

ou bien

R	Aristol.....	5 —
---	--------------	-----

cont e le phagédénisme, cautériser au thermocautère les bords et les anfractuosités de la plaie, puis panser avec l'une des poudres indiquées ci-dessus.

### CONSTIPATION. — 1° CHEZ L'ADULTE :

Rechercher la cause : cause mécanique : cause alimentaire, défaut de sécrétion des liquides intestinaux, défaut de contractibilité de la couche musculaire de l'intestin, affection de la moelle, etc.

L'alimentation devra se composer principalement de légumes verts, de fruits et de viandes blanches. Potage aux légumes, à l'oseille. Lait et cidre comme boisson.

Insister pour que le malade se présente à la garde-robe tous les matins à la même heure. Conseiller les lavements tièdes, soit à l'eau bouillie pure, soit à l'eau bouillie additionnée de miel, de glycérine ou d'huiles d'olives.

(Miel, glycérine neutre, ou huile d'olives : 2 cuillerées à bouche par lavement).

Recommander l'exercice après les repas, le massage, les bains alcalins. Si ce régime ne suffit pas on aura recours aux laxatifs employés avec modération. On évitera de prescrire l'aloès et les autres drastiques.

Faire prendre deux fois par semaine un verre à bordeaux du mélange laxatif suivant :

R	Sulfate de soude.....	50 grammes
	Phosphate de soude.....	45 —
	Chlorure de sodium.....	5 —
	Eau distillée Q. S. pour 1000 c. cubes ou 1 litre.	

De temps en temps faire prendre le matin au lever une cuillerée à dessert de la poudre suivante :

R	Soufre sublimé lavé.....	10 grammes
	Magnésie calcinée.....	10 —
	Rhubarbe pulvérisée.....	10 —
	M. s. a.	

Essayer les pilules suivantes :

R	Podophyllin.....	0,50 centigr.
	Extrait de belladonne.....	0,10 —
	Savon médicinal.....	0,50 —
	M. et diviser en 10 pilules.	

Une de temps en temps le soir au coucher.

On pourra également prescrire les capsules suivantes :

R	Capsules d'huile de ricin (contenant chacune 4 gr. d'huile de ricin), No. 10.	
---	---	--

Une de temps en temps le soir au moment du coucher.

2° CHEZ LES ENFANTS : Il importe également de veiller à ce qu'ils aillent à la garde-robe à des heures régulières.

A l'aide d'une poire en caoutchouc, on leur fera donner de temps en temps un des lavements suivants :

℞	Glycerine neutre à 30° .....	25 grammes
	Décocté de guimauve .....	100 —
M. s. a.		
℞	Miel du gâtinais .....	25 —
	Décocté de graine de lin .....	100 —
M. s. a.		
℞	Huile de ricin .....	10 —
	Gomme arabique pulvérisée .....	5 —
	Décocté d'orge.....	100 —

Une ou deux fois par semaine, faire prendre le matin, au lever, dans une tasse de lait, 10 à 15 grammes de manne, ou une cuillerée à café de magnésie calcinée. Conseiller également les suppositoires suivants

℞	Beurre de cacao.....	25 gr.
	En 10 suppositoires.....	
	Un suppositoire de temps en temps.	

**CONVULSIONS.** — Les convulsions peuvent être le résultat de troubles de la dentition, de troubles digestifs, cérébraux ; elles peuvent encore apparaître au début d'une fièvre éruptive. A l'aide d'une poire en caoutchouc, faire donner à l'enfant un lavement ainsi composé :

℞	Huile de ricin.....	20 grammes
	Poudre de gomme arabique .....	10 —
	Glycerine neutre .....	20 —
	Décocté de guimauve.....	80 —
M. s. a.		

Dès que celui-ci sera évacué, faire administrer le suivant :

℞	Analgésine.....	20 vingt centigr.
	Eau distillée.....	40 gr.

Appliquer deux sangsues derrière chaque oreille. Donner un grand bain tiède, ou faire appliquer des compresses d'eau vinaigrée sur les jambes et les cuisses. Dès qu'il sera possible, faire prendre la potion suivante par cuillerée à dessert tous les quart d'heure :

	Bromure de potassium (K. Br.).....	1 gramme
	Sirop de chloral.....	10 —
	Hydrolat de fleurs d'orange.....	80 —
M. s. a.		

Si l'on soupçonne la syphilis prescrire de faire matin et soir des frictions, sous les aisselles ou dans les régions inguinales, avec la pommade suivante.

℞	Onguent napolitain.....	10 grammes
	Vaseline blanche.....	10 —

M. s. a.

Et faire donner deux fois par jour le lavement suivant :

℞	Iodure de potassium.....	0,40 centigr.
	Lait.....	40 grammes

M. s. a.

Si l'on s'agit de troubles de la dentition, à l'aide d'un bistouri, faire une légère incision pour faciliter la sortie de la dent, puis 2 ou 3 fois par jour, badigeonner la gencive avec un pinceau trempé dans le mélange suivant :

℞	Teinture de crocus sativus.....	v gouttes
	Sirop diacode.....	40 grammes

M. s. a.

Au cas de vers intestinaux : faire sucer suivant l'âge de l'enfant de 2 à 6 tablettes de santonine contenant par tablette, un centigramme. La santonine doit être administrée après les repas et non les matins à jeun. Ne pas s'inquiéter de la coloration que peuvent prendre les urines sous l'influence de ce médicament.

Après cette médication faire prendre tous les 2 jours à jeun une cuillerée à café de magnésie calcinée delayée dans une tasse de lait.

**CEPHALAGIE.** — Rechercher la cause et la traiter (voir chlorose, hystérie, syphilis, néphrite chronique, etc.)

Dans la céphalagie passagère, conseiller le repos dans l'obscurité et prescrire la potion suivante, à prendre par cuillerée à bouche toutes les heures.

℞	Analgesine.....	2 grammes.
	Bromure de potassium.....	30 —
	Sirup de laurier-cerise.....	30 —
	Hydrolat de cannelle Q. S. pour 125 c. cubes.	
	M. s. a.	

Modifier l'état des voies digestives en prescrivant le purgatif suivant :

℞	Sulfate de soude.....	50 grammes.
	Sirup de cerise.....	50 —
	Eau distillée.....	300 —
	M. s. a.	

A prendre en trois fois à 10 minutes d'intervalle.

**ABCÈS.** — 1° **ABCÈS CHAUD** : Le véritable traitement est l'incision, pratiquée avec toutes les précautions antiseptiques. Laver ensuite la plaie avec la solution suivante :

℞	Bichlorure Hg.....	1 gramme
	Acide tartrique.....	1 —
	Eau distillée.....	1000 —
	M. s. a.	

Drainer et panser à la gaze iodoformée.

2° **ABCÈS FROID DU TISSU CELLULAIRE SOUS-CUTANÉ** : La meilleure pratique consiste dans l'ablation de l'abcès et de sa paroi, sans ouvrir la poche, puis de saturer après lavage antiseptique sans placer de drain.

3° **ABCÈS FROID, OSSIFLUENT** : Si l'étendue de la poche n'est pas trop considérable, le traitement consiste dans l'incision, cautérisation et drainage. Si la région envahie est importante, il faut s'en tenir à la ponction, et, après évacuation, injecter quelques centimètres cubes de la solution suivante :

℞	Iodoforme.....	2 grammes 50
	Ether officinal.....	50 —
	M. s. a.	

DR. A. PAULY.

## POSOLOGIE

**ANALGESINE (antypirine).**—Poudre blanche cristallisée, inodore, très soluble dans l'eau.

Ana'gésique, antithermique, antigalactogène modificateur nervin, hémostatique.

S'emploie, à l'intérieur, à la dose de cinquante centigr., à trois grammes par jour.

Comme hémostatique, applications locales, poudre ou solution à 1/10.

Si on prescrit l'analgesine en cachets, il ne faut pas l'associer avec le salicylate de soude, car au bout de peu de temps, le mélange devient huileux.

Cette décomposition n'a pas lieu en présence de l'eau, on peut donc prescrire analgesine et salicylate de soude sous forme de potion.

**APIOL.**—Liquide huileux retiré des fruits de l'*Apium petroselinum*, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther, fébrifuge emménagogue,

S'emploie sous formes de capsules gélatineuses à la dose de cinquante centigr. par jour.

**ARISTOL (Thymol bi-iodé).**—Poudre amorphe, rouge brun, à odeur faible d'iode et de thymol, insoluble dans l'eau et dans la glycérine, soluble dans l'éther, altérable à la lumière. — *A suivre.*

## MATIERE MEDICALE

### La Médecine au Canada

Au milieu de la poussée formidable de la race anglo saxonne à la conquête du monde, une fraction considérable d'un peuple jeune, les Canadiens français, se distingue par une sympathie inaltérable pour la mère-patrie.

Cet exemple, qui fut aussi une leçon d'amitié fidèle, alors que la majorité des peuples d'origine latine se ruait, depuis 1870, aux pieds de l'Allemagne victorieuse, ne doit être ni méconnue par notre patriotisme, ni oublié de nos gouvernants. Il se trouve, heureusement, que le terrain médical est mieux que tout autre, peut-être, approprié aux efforts que nous avons le devoir de faire, en France, pour répondre aux offres généreuses des Canadiens-français ; ceux-ci, en effet, ne craignent pas de demander à la science française, outre ses conseils, les bienfaits de son enseignement tant écrit qu'oral, et l'application technique de ses méthodes d'instruction. Pour ceux des lecteurs de *La Presse Médicale* qu'intéresse l'histoire de l'influence française à l'étranger, il nous a paru bon de faire connaître l'état actuel de la médecine dans la province de Québec. Ce sera montrer, en même temps, les efforts méthodiques tentés par nos frères du Condominium en vue d'une Renaissance de la médecine canadienne. La question, du reste, n'est pas nouvelle dans ce journal, où, dès son origine, la cause des Canadiens français a été chaleureusement défendue, et plus d'une fois avec succès, par notre collaborateur Langlois.

\* \* \*

Il y a peu d'années encore, l'enseignement de la médecine, au Canada, était aussi peu avancé qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout, ou à peu près tout, se résumait en cours théoriques en lectures et en discussions didactiques ; rien de pratique, aucune école professionnelle proprement dite, sauf les grandes agglomérations hospitalières et les nombreux dispensaires, qui accordaient à la pratique des médecins, une fois docteurs, leurs trésors et leurs éléments de succès.

Depuis six ou huit ans, sous l'influence des membres élus du Bureau médical de la province de Québec, sorte de Conseil médical de l'ordre des médecins de cette province, un grand mouvement de réformes commence à s'accomplir. Parti de Montréal, l'effet s'étend progressivement dans toutes les provinces.

Un des premiers résultats obtenus, grâce à l'énergie infatigable des médecins canadiens français, et, en particulier, du Dr Beausoleil, a été l'établissement de relations scientifiques officielles entre la province de Québec et l'Université de Paris.

En vertu d'une convention, la Faculté de Médecine de Paris accorde aux étudiants canadiens un certificat d'équivalence pour leur brevet d'études, ce qui leur permettra d'obtenir le nouveau grade de docteur de l'Université de Paris. Cet accord a une importance réelle, moins par le nombre, encore peu considérable de médecins canadiens qu'il décide à venir terminer, sinon compléter leurs études à Paris, que par les liens confraternels resserrés, et par le débouché qu'il assure à nos travaux, à nos livres, à nos instruments, à nos idées dans un pays d'origine, et, en grande partie, de langue françaises.

La remarque qui précède trouve une confirmation dans un autre progrès, accompli de même sous l'influence du Bureau médical de la province de Québec et qui est : "l'enregistrement de licence médicale entre six des provinces de la confédération canadienne."

Grâce à un règlement, accepté de part et d'autre, établissant l'uniformité : 1<sup>o</sup> de l'examen d'admission à l'étude ; 2<sup>o</sup> du curriculum de l'enseignement ; 3<sup>o</sup> du contrôle des examens de baccalauréat et de doctorat en médecine, tout médecin canadien aura, dorénavant, le droit d'exercer sa profession indistinctement dans les provinces suivantes : Québec, Manitoba, Ile du Prince-Edouard,

Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Colombie anglaise. Bientôt même, pour couronner cette œuvre d'unité professionnelle, le Bureau médical de la province de Québec obtiendra du Bureau d'Ontario la même réciprocité. Et l'on ne verra plus cette anomalie discordante : un médecin canadien ne pouvant pratiquer sa profession " que dans un coin de sa patrie (1)."

Assurer un lien professionnel avec la médecine française, étendre à l'ensemble du territoire canadien l'unité professionnelle, et, par conséquent, la pratique de la profession médicale, constituait déjà une œuvre remarquable, et, selon nous, réellement patriotique. Le Bureau médical de la province de Québec, dans sa généreuse ardeur vers le progrès, a cru pouvoir faire mieux encore. Il a tourné ses efforts vers l'instruction professionnelle des élèves et des médecins praticiens, et là, il a réalisé œuvre plus méritoire, en s'efforçant d'élever le niveau de l'instruction médicale.

Deux réformes, les premières obtenues, mais non les seules à accomplir, synthétisent le progrès en question : 1<sup>o</sup> l'établissement d'une *Bibliothèque médicale provinciale*, qu'on pourrait appeler roulante, ou circulante ; 2<sup>o</sup> la création d'un *laboratoire de recherches cliniques*, libre et gratuit, à l'usage des médecins de la province de Québec.

Cette idée d'une *bibliothèque provinciale* assez riche pour permettre la libre et gratuite circulation de ses nombreux volumes entre les mains des praticiens, n'est pas à dédaigner pour nous-mêmes, et nos départements ; si bien, que nous pourrions, à notre tour, emprunter à nos imitateurs, qui se montrent, en cette occasion, les dignes héritiers d'un peuple pratique et économe. Grâce à la généreuse initiative du professeur Brouardel, la Faculté de médecine de Paris a déjà donné à cette bibliothèque canadienne un choix de plus de 1,800 thèses ou mémoires. Et ce don se perpétuera par l'envoi, chaque année, de la collection de nos thèses parisiennes. Un grand nombre d'ouvrages français ont, de toutes parts, suivi ce premier versement ; et je n'ai pas besoin d'affirmer, en passant, que les auteurs, nos compatriotes, qui voudraient, avec nous, coopérer à cette œuvre essentiellement française seraient les bienvenus. Largement dotée, à plusieurs exemplaires, des meilleurs traités modernes de médecine, de chirurgie, d'obstétrique et des spécialités, cette bibliothèque provinciale a, dès l'abord, obtenu un succès retentissant ; merveilleux moyen de propagande pour la science française au Canada, et fructueuse semence en vue de l'enseignement et de l'expérimentation de nos méthodes d'études professionnelles médicales.

Quant au *laboratoire central* créé à Montréal, et destiné aux recherches de chimie, de physique, de bactériologie, en ce qui concerne la pratique de la médecine, il le faut considérer tout de suite comme un progrès important, au point de vue humanitaire : car en bénéficieront, sur-le-champ, les médecins et leurs malades (diagnostic bactériologique des angines, recherche des bacilles tuberculeux, du pneumocoque et du streptocoque, analyses des liquides organiques, etc.) Bientôt, des laboratoires similaires seront installés à Québec et dans les autres villes. En outre, il y a là comme une ébauche de l'œuvre à accomplir, comme une première étape de la Réforme de la Médecine au Canada.

\* \* \*

Certes, on ne saurait trop appeler l'attention des autorités qui détiennent, entre leurs mains, les sources de l'enseignement de la médecine canadienne sur la nécessité urgente de réformer leurs méthodes d'instruction. La médecine, en ces temps modernes, avides de science, n'est plus un art qui se puisse, je ne dis pas apprendre, mais même comprendre dans les livres : elle est devenue un métier, une sorte de profession manuelle, accessible au plus grand nombre

(1) Circulaire du Comité de réélection du Bureau médical de la province de Québec, Montréal, 1<sup>er</sup> Mars 1895.

(d'aucuns diraient à un trop grand nombre, mais ce n'est pas ici le lieu à de pareilles réflexions.) Pour faire d'honnêtes médecins praticiens, il ne nous faut pas d'impeccables artistes, ni de savants cyclopédistes, mais de bons ouvriers : la connaissance approfondie des Pères de la médecine traditionnelle n'est plus de mise, pour la masse moyenne des étudiants, si elle reste nécessaire à l'élite, au corps des professeurs et des savants.

Le besoin d'un enseignement, surtout professionnel, pratique avant tout, est si évident pour tous, si urgent que, dans nos vieilles Facultés de France, où cependant l'esprit conservateur est fondamental, et où la tradition (très respectée, d'ailleurs, et si respectée) se survit pour ainsi dire à elle-même, que voit-on, depuis tantôt vingt ans ? la transformation radicale, bientôt complète, de tout notre matériel d'enseignement. Les cours théoriques sont, en dépit de leur utilité, de plus en plus délaissés, pour l'hôpital, par les élèves et, détail bien caractéristique, par les professeurs eux-mêmes. Les chaires enviables, les cours achalandés sont ceux qui possèdent l'enseignement pratique, et nos laboratoires de travaux pratiques sont les plus fréquentés.

A peine sorti du collège, l'élève entre à la Faculté des sciences, et se prépare à ce que nous appelons, par abréviation, le *P. C. N.* Ce futur étudiant en médecine s'essaye donc, déjà, à un métier professionnel, et est livré, un an durant, à des laboratoires pratiques de physique, de chimie, et d'histoire naturelle médicales.

Au bout d'une année, et après un examen sévère, il est admis à la Faculté de médecine. Qu'y fait-il aussitôt ? Des dissections sur le cadavre, des travaux pratiques d'anatomie, d'histologie et de physiologie. Bientôt, il passera, tour à tour et d'une manière obligatoire, par les travaux pratiques de médecine opératoire, d'accouchement, par les cliniques médicales, chirurgicales, infantiles et spéciales, puis par le laboratoire d'anatomie, pathologique et même de bactériologie pratique (décision récente de la Faculté de Paris.)

Je disais bien : c'est un praticien que nous essayons de fabriquer. L'œuvre est longue, ingrate et difficile, parce que les sujets d'étude sont multipliés et les programmes trop chargés, selon moi du moins. Le nombre et la complexité des travaux imposés aux étudiants, simples et modestes praticiens de l'avenir, sont, de l'avis des plus sages et des plus expérimentés professeurs, trop grands, trop disproportionnés en égard au but à atteindre.

Mais là n'est pas, pour le moment, la question. Nos élèves, le fait est formel, sont entraînés pour une *pratique professionnelle*. et façonnés ainsi à tous les *mois techniques* dont nous disposons.

Aussi, pour en revenir aux étudiants franco-canadiens, ne saurions-nous trop chaleureusement applaudir, à la tendance réformatrice du Bureau médical de la province de Québec. Et nous disons bravo, quand ses membres formulent les desiderata que voici :

La Faculté médicale française de Laval, à Montréal, ne possède ni laboratoire de physiologie, ni laboratoire ni musée d'anatomie pathologique, ni laboratoire de physique, ni laboratoire de chimie, ni laboratoire de bactériologie (la microbie s'enseigne, encore aujourd'hui, à l'aide de planches murales,) ni laboratoire ni musée d'hygiène, ni laboratoire de pharmacie. *Il lui faut tout cet outillage scientifique.*

Or, le conseil médical de la province de Québec propose précisément, dans son programme, la création immédiate de ces centres de travaux pratiques. Et l'on ne saurait trop l'en louer. Ce plan de Réformes est d'une utilité tellement urgente, l'hygiène générale sociale du Canada s'y trouve si directement intéressée que nous, Français, liés de cœur aux Canadiens, nous formons les vœux les plus ardents pour le succès d'un si beau projet.

Que les médecins canadiens, qui sont, paraît-il, les électeurs de leur Bureau, et qui ont ainsi entre les mains la possibilité de la réalisation d'un programme de réformes aussi pratiques, soagent à l'avenir. Qu'ils considèrent l'intérêt de leur Patrie, confondu, par bonheur, ici, avec leurs propres intérêts professionnels, et qu'ils exigent, au plus tôt, la mise en œuvre des promesses utilitaires formulées par leur Conseil médical.

Ce jour-là, la médecine canadienne sera entrée dans la voie profitable et sage du progrès scientifiques; ses membres auront conquis véritablement leurs grades; et leurs frères de France, loin de les conseiller, n'auront plus qu'à témoigner de leur admiration, sûr moyen de redoubler ainsi nos sympathies séculaires.—*La Presse Médicale*, 8 juin 1898.

Dr MAURICE LETULLE.

NOTA.—*Pour l'information de nos lecteurs et rendre justice à l'Ecole de Médecine de Montréal, nous devons dire que cette institution possède depuis deux ou trois ans l'outillage d'un laboratoire d'histologie, et que depuis un an le cours de microscopie est donné d'une manière régulière.*—NOTE DE LA RÉDACTION.

## HYGIÈNE PUBLIQUE

### La mortalité infantile

L'auteur étudie cette question dans les familles des ouvrières employées dans les manufactures de tabacs. On est loin d'être d'accord quand à l'action du nicotisme sur la grossesse des ouvrières et la santé de leurs enfants. Certains auteurs considèrent son influence comme désastreuse, d'autres estiment qu'elle est nulle, pour quelques-uns elle serait presque favorable.

M. le Dr Étienne a rassemblé ses observations et voici ses conclusions :

La profession d'ouvrière aux tabacs ne paraît pas, dans l'ensemble des cas, avoir une influence très considérable sur l'évolution même de la grossesse. La mortalité des enfants des ouvrières aux tabacs est *supérieure au double* de la mortalité infantile dans l'ensemble de la population ouvrière. Le pronostic est effrayant pour les nourrissons qui continuent à être allaités au sein maternel, lorsque la mère est rentrée à la manufacture. Au contraire, il est favorable pour ceux qui sont élevés au sein maternel sans que la mère ait repris son travail.

Ces conclusions entraînent les conséquences pratiques suivantes : il ne faut pas chercher à faciliter l'allaitement maternel chez les femmes qui ont repris leur travail à la manufacture ;—il faut généraliser l'emploi du lait stérilisé de bonne qualité par la distribution au tarif le plus réduit et même parfois à titre gratuit ;—il faut interdire aux ouvrières des tabacs la rentrée des ateliers pendant un minimum de un mois à six semaines après l'accouchement d'un enfant qui vit. Après avoir reçu l'allaitement maternel pendant ce laps de temps, l'enfant est beaucoup plus apte à supporter l'allaitement artificiel.

Cette question est une de celles qui devraient tout particulièrement attirer l'attention du Comité d'Hygiène de notre ville. Il y a à Montréal environ 2000 femmes, en majorité canadiennes françaises, employées aux différentes manipulations des tabacs, et le sort de ces peu fortunées nous semble être digne de l'attention des membres du comité cité plus haut qui, s'inspirant des principes humanitaires de leurs collègues français, pourraient évidemment beaucoup pour améliorer la situation de ces pauvres femmes.

Mais qui pense aux humbles ici-bas !

## PHARMACIE

### Des principaux changements ou modifications apportés à la nouvelle Pharmacopée

Dans le sens moderne donné au mot pharmacopée, cela indique un livre contenant une liste de substances médicinales simples et composées, avec leurs caractères distinctifs, réactions, formules, doses, poids et mesures, etc, tels que reconnus par une autorité légalement constituée.

Il est absolument nécessaire qu'il y ait un tel ouvrage dans chaque pays, afin de rendre uniformes et constants les caractères de pureté, le dosage, etc, etc., des préparations pharmaceutiques.

La Pharmacopée Britannique, publiée sous la direction d'une commission déléguée par les différentes universités, associations médicales et pharmaceutiques de l'empire Britannique, est le seul code pharmaceutique en usage en Angleterre et dans toutes ses colonies. Cette pharmacopée a été publiée pour la première fois en 1867. Avant cette date, les différents pays qui constituent l'empire Britannique avaient chacun leur pharmacopée nationale, ce qui engendrait une extrême confusion qui seulement fût dissipée par la publication de la présente pharmacopée.

L'édition en usage jusqu'aujourd'hui date de 1885, avec un supplément ou révision paru en 1890; cette dernière édition et révision disparaissent pour faire place à la révision de 1898 qui vient d'être publiée.

Il est donc indispensable de connaître les modifications et additions apportées par la dernière révision, car, dans l'avenir, les pharmaciens seront tenus, à moins d'indications contraires, de fournir les produits pharmaceutiques préparés d'après les indications de la pharmacopée de 1898.

Plusieurs préparations de la nouvelle pharmacopée étant beaucoup plus concentrées que celles de l'ancienne, il pourrait résulter des accidents graves si on administrait les nouvelles préparations aux mêmes doses que les anciennes. Exemple, la teinture de noix vomique dont la richesse en alcaloïdes est à peu près deux fois plus considérable que pour la teinture préparée d'après la formule de 1885.)

Nombreuses sont aussi les additions faites à la nouvelle pharmacopée, 80 environ, nombreuses aussi les suppressions et modifications apportées aux formules existantes.

La liste complète des changements ne pouvait entrer dans le cadre restreint d'un article; nous mentionnerons seulement les changements les plus importants, ceux qui seuls, peuvent offrir certains dangers pour la vie du malade et la réputation du médecin et du pharmacien.

Il est donc indispensable aux Médecins de se procurer dès maintenant l'édition de la nouvelle pharmacopée Britannique et de toujours indiquer quand ils commandent les préparations qui ont subi des modifications. Ces indications s'écrivent comme suit. (P. P. 1885) ou (B. P. 1898.)

*Aqua Chloroformi.* — Moitié moins forte que d'après l'ancienne pharmacopée de 1885.

*Ext. Belladonnae Alcoholic.* — Environ  $\frac{1}{2}$  de la force de l'extrait de 1885 — Dose actuelle  $\frac{1}{2}$  gr. à 1 gr.; autrefois 1/16 gr. à  $\frac{1}{2}$  gr.

*Ext. Nucis Vom.* — Les  $\frac{2}{3}$  de la force de celle de 1885, les doses restent les mêmes.

*Ext. Opii Liquid.* — Autrefois contenait 1 oz. d'extrait solide dans une chopine; maintenant contient  $\frac{1}{2}$  oz. Dose aussi moindre — savoir : 5 à 30 minims.

*Ext. Physostigmati.* — Cet extrait est  $\frac{1}{2}$  moins fort que celui de 1885 et les doses 4 fois plus grandes — savoir :  $\frac{1}{2}$  gr. à 1 gr.

*Inj. Apomorphin. Hypoderm.* — Actuellement 1 gr. en 110 minims, au lieu de 1 gr. en 50 minims, comme auparavant.

*Inj. Morphina Hypoderm.* — Contient un peu moins que la moitié de morphine que pour les injections faites d'après 1885. Maintenant 5 gr. en 110 minims. Dose, 2 à 5 minims.

*Liquor Epispaticus* — a deux fois la force de celle indiquée dans la pharmacopée de 1885.

*Suppositorio Morphinae.* — Chacun contient  $\frac{1}{4}$  gr. de muriate, au lieu de  $\frac{1}{2}$  gr.

*Pil. Phosphori.* — Une masse contenant 1 dans 50, au lieu de 1 dans 90. Dose, 1 à 2 gr.

*Tr. Aconita.* — Une dans 20, au lieu de 1 dans 8. La dose reste identique.

*Tr. Belladonnae* — n'est plus maintenant une teinture provenant des feuilles, mais bien des racines. (1 dans 15, autrefois 1 dans 20), et est au moins deux fois, probablement trois fois plus forte en alcaloïdes que la teinture de 1885. Dose identique.

*Tr. Chloroform. et Morph. Co.* — Contient quatre fois plus de morphine que *tr. chlorof. et morph 1885*, et à plus grande dose, savoir : 5 pour 15 minims, au lieu de 5 pour 10 : au point de vue pharmaceutique c'est une préparation entièrement différente.

*Tr. Colchici Sem.* — Maintenant 1 pour 5, au lieu de 1 dans 8. Dose divisée de moitié; maintenant 5 à 15 minims.

*Tr. Lobeliae Eltherca.* — Dito.

*Tr. Nucis Vomicae* — est deux fois plus forte que celle de 1885, et provient d'un extrait liquide.

*Tr. Podophilli.* — Presque le double que celle de 1885. Dose, 5 pour 15 minims, au lieu de 15 minims pour 1 fl. dr.

*Tr. Strophanthi.* — Un changement bien trompeur. Maintenant 1 dans 40, au lieu de 1 dans 20, mais comme 70 pour cent d'alcool (qui est un meilleur dissolvant que S. V. R.), sont usés comme *menstruum*, au lieu d'alcool rectifié, la force alcaloïdale sera presque la même (c'est-à-dire  $\frac{1}{4}$  à  $\frac{1}{5}$ , comme la teinture de 1890. La dose est de 5 à 15 minims, au lieu de 2 pour 10.

*Ung. Aconitinae.* — Maintenant 1 d'aconitine cristallisée dans 50, au lieu de 1 d'aconitine amorphe dans 60; par conséquent environ trois fois plus forte que le précédent.

W. LÉCOURS.

### Qu'est-ce que le pharmacien ?

— Nous ignorons si beaucoup de personnes se sont posées cette question, mais à coup sûr, bien peu se sont occupés de la résoudre, à voir les études exigées pour ce diplôme et le rôle que le pharmacien est appelé à remplir dans la société.

— Le pharmacien est l'homme qui pratique la pharmacie, c'est-à-dire un art qui, s'appuyant sur de nombreuses données scientifiques, apprend à réunir des matières, tirées des trois règnes, et, au moyen d'opérations convenablement exécutées avec un outillage spécial, à les mettre sous formes pharmaceutiques, à les conserver, à les apprêter.

Le pharmacien doit connaître les propriétés thérapeutiques des médicaments qu'il prépare; sa profession le met en contact journalier avec le médecin; ce dernier a souvent recours à lui pour les questions biologiques et cela fatalement, car seul, surtout dans les villes de moyenne importance, il possède ou est censé posséder les connaissances nécessaires pour mener à bien ces essais.

De cette définition résulte pour le pharmacien, la nécessité d'étudier la physique, la chimie avec toutes les branches qui s'y rattachent (analyse chimique, toxicologie, minéralogie hydrologie) l'histoire naturelle, (zoologie, botanique, cryptogamie) les sciences pharmaceutiques proprement dites : matière médicale, pharmacie galénique et chimique.

À ces enseignements fondamentaux, il conviendrait d'ajouter, comme le demandent la majorité des professeurs des écoles ou facultés et un grand nombre de pharmaciens distingués : la thérapeutique générale, l'hygiène, la législation et la déontologie pharmaceutiques, les notions de petite chirurgie, l'économie pharmaceutique comprenant tout ce qui est relatif au commerce dans ses rapports avec la pharmacie. On devrait aussi donner plus d'extension aux travaux analytiques, micrographiques et microbiologiques et créer des

*laboratoires pharmaceutiques* véritables où se pratiqueraient des exercices variés de pharmacie officinale et magistrale. Dr S.

Nous pensons nous que c'est là beaucoup de choses, et qu'à vouloir tout savoir, on finit par ne rien savoir du tout. Peu mais bien nous paraît infiniment préférable.

### Des spécialités et de leurs lanceurs

UN RÉFÉRENDUM est actuellement institué parmi tous les pharmaciens français concernant la réglementation de la vente des spécialités. Les adhésions recueillies dépassent déjà 3,500. Ce référendum est établi par l'union des pharmaciens détaillants en vue de lutter contre l'oligarchie financière qui leur impose, *par la voie des journaux quotidiens*, ses drogues et spécialités.

Les médecins et les pharmaciens s'insurgent contre les lanceurs que rien ne recommande auprès du public. On est fatigué de ces pseudo-panacées universelles bonnes pour tout, excepté, bien entendu, pour le but qu'elles se proposent, et on en vient enfin à trouver suprêmement ridicule autant que dangereux pour le public et la profession qu'un monsieur très quelconque, une compagnie ou ne figure pas une seule personnalité compétente, et souvent, hélas ! recommandable, vienne jeter à la santé publique comme à la crédulité de ceux qui souffrent un produit décoré de noms sonores autant que vides de sens, destiné, soi disant, à guérir *sans l'aide du médecin*.

Une formule quelconque du codex, souvent même un amalgame hybride, éjaculation d'un cerveau malade, de l'argent, beaucoup d'argent pour la réclame, et voilà le produit lancé, demandé, vendu. Les pharmaciens sont dès lors obligés d'en tenir un stock, et hélas ! faut-il le dire ? des médecins finissent par le prescrire, aidant inconsciemment à leur perte, faisant fi ! de leur science, de leurs longues années d'études, ravalant le tout à la hauteur d'un prospectus, d'une annonce dans une presse quelconque.

Ne pourrait-on pas, en ce qui nous concerne, instituer un Comité composé mi-partie de pharmaciens, chimistes, et mi-partie de médecins, à l'examen duquel devrait être soumis tout produit, toute spécialité destinés à la vente publique sous le nom sous-entendu de médicament ? Cette commission à laquelle un laboratoire serait adjoint ferait faire une analyse du produit—on le fait bien pour les eaux minérales—et jugerait si oui ou non il y a lieu d'en autoriser l'écoulement.

C'est là une idée, nous la donnons pour ce qu'elle vaut, aux intéressés d'en faire leur profit.

### QUESTION

*Jusqu'à quel point un pharmacien, recevant d'un docteur, et par voie téléphonique,\* une ordonnance renfermant des produits toxiques, est-il, en cas d'accident ou de réclamation, couvert par la légalité ?*

Nous publierons dans notre prochain numéro les réponses qui, à ce sujet, nous seront parvenues.

### Qu'est-ce qu'un médicament ?

*On entend par médicament toute substance simple ou composée à laquelle on attribue la propriété de ramener l'homme ou les animaux à l'état de santé.*

\* En France, la dictée par voie téléphonique d'ordonnances renfermant des produits toxiques est interdite, en outre tout produit toxique prescrit à dose forcée pour l'usage interne doit être ordonné en toutes lettres souligné et appuyé de la formule conventionnelle : *Je dis telle dose écrite au bas de la page et paraphé de la main du médecin.*

## VARIÉTÉS.

Les Américains viennent d'aiguiller la procédure criminelle dans une voie toute nouvelle. Je lis en effet dans un journal médical cette nouvelle bien suggestive :

“ On assure que le bill suivant va être présenté aux Chambres de l'Etat de Michigan :

“ Tous les malades qui se trouveront actuellement ou qui entreront à l'avenir dans les hôpitaux comme épileptiques ou faibles d'esprit, devront être soumis, avant leur sortie, à la castration, pour qu'ils ne puissent plus avoir d'enfant.

“ La même opération sera imposée aux criminels condamnés au moins trois fois pour délit grave.

“ Les personnes condamnés pour viol seront également soumises à la castration.

“ L'opération sera exécutée par le médecin de l'hôpital ou de la prison, sans rémunération spéciale.”

Que diraient nos chirurgiens des hôpitaux s'ils voyaient ainsi augmenter leurs séances opératoires ? Qu'en penserait Nulty, le tueur d'enfants ?... Il eût été curieux d'avoir ses impressions sur ce point.

Cette proposition de loi se trouve être la réalisation du vœu du philosophe Schopenhauer qui l'avait proposée comme une vue utopique. Ainsi se trouvent réalisées les conceptions théoriques de nos penseurs qui vivent en pensée dans l'avenir de l'humanité en évolution. Penser avant les autres, c'est le lot des grands esprits, c'est aussi ce qui fait qu'ils ne sont jamais compris de leur vivant.

Ne serait-il pas pratique d'étouffer le germe dans l'œuf au lieu d'attendre son éclosion. Si l'épilepsie, la folie sont héréditaires, il devient un devoir pour la Société de castrer les fous et les épileptiques. On comprend mal pourquoi une loi n'empêche pas le mariage des épileptiques et des malades pouvant transmettre leurs maladies. Cette loi serait aussi défendable que la peine de mort, la sauvegarde de l'espèce devant passer avant la protection de l'individu.

Punir un criminel est bien peut-être, mais empêcher un crime est préférable. La prophylaxie criminelle étant supérieure à la thérapeutique juridique, châtrer est donc après tout supérieur à pendre. Mieux vaut enlever les testicules à un épileptique ou à un Nulty, que d'arriver à pendre toute la descendance de criminels d'habitude très polifiques. Ce sont du reste déjà les Américains, gens pratiques, qui ont proposé de faire examiner par une commission médicale les gens qui veulent se marier, pour reconnaître s'ils sont aptes à donner de beaux produits et non des avortons, des tuberculeux, des syphilitiques qui infecteront la Société. Je suis sûr que Napoléon Ier aurait été partisan de cette réforme pratique pour l'avenir d'une nation qui tient à se préserver de décadence et de dégénérescence.

QUIDAM.

---

## NOTES LOCALES

Les opposants à la réélection du bureau du collège actuel ont été tout dernièrement convoqués. Environ 60 médecins étaient présents. MM. les Docteurs G. Armstrong, professeur à Mac-Gill et E. P. Lachapelle, professeur à Laval, ont tour à tour pris la parole. M. le Dr J. Leprohon, présidait.

Un grand nombre de candidats furent proposés, mais le scrutin donna le résultat suivant :

Docteurs L. J. Cléroux, G. Baril, Israël Desroches, A. G. Marsolais, Girard McDonald.

M. le Docteur Gust. Tassé est allé à New-York, dans le but de suivre des cours de Dermatologie, en vue d'un enseignement à l'hôpital Notre-Dame. Il séjournera à New-York environ 6 mois.

L'assemblée annuelle de l'Association pharmaceutique de la province de Québec s'est réunie à l'Université Laval, le 14 juin courant. L'assistance était plus nombreuse que de coutume. M. R. Williams, des Trois-Rivières, présidait ; M. Muir, secrétaire de l'association, donne lecture des résolutions adoptées

lors de la précédente réunion. Le rapport annuel du conseil indique une situation des plus satisfaisantes. Notons spécialement le discours de M. le Président, qui suggère l'idée d'une entente entre les médecins et les pharmaciens dans le but de fixer une date pour l'adoption définitive de la nouvelle Pharmacopée. On propose le 1er Octobre prochain.

M. le Président s'élève ensuite contre la scandaleuse et mensongère réclame que font dans les journaux quotidiens certains lanceurs de pilules et autres spécialités. Il préconise une organisation basée sur une entente entre les médecins et les pharmaciens pour remédier à une littérature qui, sous des dehors scientifiques, n'est autre chose qu'un étalage de crudités pornographiques telles, que la lecture dans les feuilles quotidiennes peut affecter la morale publique. Il propose l'adoption d'une loi pour le contrôle et examen des spécialités pharmaceutiques puis termine en réclamant la fondation d'une Association pharmaceutique embrassant tous les membres de la Puissance. Immédiatement après, on procède à l'élection du bureau; le dépouillement donne le résultat suivant:

MM. S. Lachance, 126 voix; J. Contant, 112; A. Robert, 104; R. MacNichols, 102; J. Moore, 101; W. H. Chapman, 97.

Dans l'après-midi, les membres présents visitèrent le musée de l'université. Le soir, banquet au Frontenac auquel assistait l'hon. M. Marchand, premier ministre. MM. Dupré, président de la chambre de commerce de Québec, Levasseur, secrétaire, Pacaud, directeur du *Soleil*, Stewart, du *Mercury*, faisaient également partie des invités, dont le nombre était d'environ 52.

Voici les noms des membres présents:

MONTREAL: MM. W. H. Chapman, J. H. Tremble, S. Lachance, Dr Reed, A. Robert, F. Wolley, A. J. Laurence, W. Kerry, R. McNichols, Duggan, W. Lecours, qui représentait la *Revue Générale de Médecine, de Pharmacie et d'Hygiène pratiques*, J. E. Barnabé,

J. A. Picotte, H. R. Lanctôt, A. B. J. Moore, etc.

TROIS-RIVIERES: M. R. Williams.

SHERBROOKE: M. Fraser.

QUÉBEC: MM. Ed. Giroux, Dr E. Morin, A. Leclerc, Willis Roy, organisateurs de la réception sur lesquels les pharmaciens composant la délégation montréalaise ne tarissent pas d'éloges, tant pour leur obligeance que pour l'aménité la bonne grâce de l'accueil qui leur fut fait et dont ils conserveront un charmant souvenir.

L'habituelle excursion de Sainte-Anne compléta le voyage.

Les médecins restent pauvres mais les compagnies de médecines patentées s'enrichissent. Une nouvelle association de ce genre vient de se fonder en Angleterre, "The Dodds Medicine Company. Capital: \$100,000. Une agence générale sera créée à Toronto.

La vente des "fixtures" provenant de la faillite de la pharmacie A. Dugal, 1399, Ste-Catherine, est annoncée. Estimation: \$1,512.77. Licence non expirée, \$385.

M. Boutin, pharmacien, vient de se marier avec Melle M. S. Valières, de St-Henri.

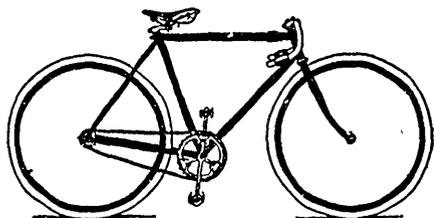
Un projet d'ouvrir une nouvelle pharmacie, angle Ste-Catherine et St-Mathieu (ouest), est actuellement à l'étude.

M. J. T. Lyons a vendu sa pharmacie-succursale des rues St-Antoine et Inspecteurs. M. J. T. Lyons continue néanmoins ses affaires à sa pharmacie, angle Craig et Bleury.

M. O. Dowler a repris la pharmacie MacMillan, angle Philipps Square et Ste-Catherine.

M. et Madame Henri Lanctôt, pharmacien rue St-Laurent, sont de retour de leur voyage de noce.

La cause entre M. Giroux, de la Pharmacie Nationale, et le Dr Langelier est considérée comme terminée, M. Giroux ayant en principe obtenu gain de cause et étant admis comme propriétaire. "M. Langelier n'étant que médecin diplômé des Etats-Unis et étant absent depuis longtemps."



# BICYCLES CRESCENT

## Pour 1898

ONT REÇU TOUS LES PERFECTIONNEMENTS : GRACE, FORCE, BEAUTÉ, PERFECTION JUSQU'ICI JAMAIS OBTENUES - - -

### LA CONSTRUCTION DES CRESCENT

est simple ; il n'est pas une partie qu'un enfant ne puisse comprendre. Les CRESCENT sont des BICYCLES pour toutes dimensions—grands ou petits, vieux ou jeunes - - - - -

POUR ADULTES.		POUR JEUNES GARÇONS ET FILLES.	
Racer . . . . .	\$55	Roues—20 pouces . . . . .	\$25
Nos 11 et 12 . . . . .	55	Roues—24 " . . . . .	30
Sans chaîne . . . . .	85	Roues—26 " . . . . .	35
Tandems . . . . .	85		

TOUS LES CRESCENT ONT DES PNEUS (Caoutchouc Dunlop)

On peut voir des échantillons dans les magasins de

**T. W. BOYD AND SON,**

1683, rue Notre-Dame — Succursale : 2431, rue Ste-Catherine.

Ventes au comptant ou par paiements faciles.

### A NOS LECTEURS

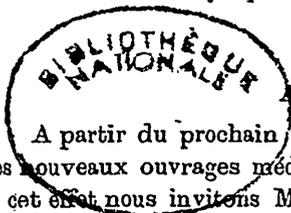
Veillez adresser toute communication à la **Revue Générale de Médecine, de Pharmacie et d'Hygiène pratiques du Canada**, tiroir 2399, bureau de Poste, Montréal.

### AVIS

Nous avertissons ceux qui ont reçu notre journal pendant trois mois qu'ils sont considérés comme nos abonnés réguliers "ainsi que la loi nous y autorise."

De plus, la loi dit clairement que si un abonné discontinue de recevoir son journal, il doit en payer les arrérages, sinon le propriétaire du journal pourra en continuer l'envoi jusqu'à complet paiement.

LA DIRECTION.



MM. les Editeurs

A partir du prochain numéro nous donnerons tous les mois, avec la liste des nouveaux ouvrages médicaux parus, une courte analyse de chacun d'eux. A cet effet nous invitons MM. les Editeurs à nous envoyer un exemplaire de chaque ouvrage.